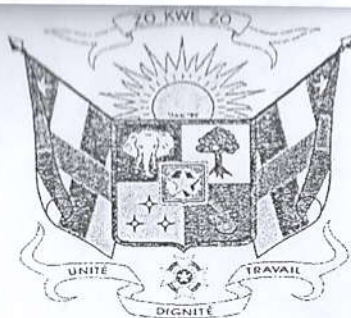




DECRET N° 230 276 -

**PORTANT APPROBATION DES STATUTS DE L'AGENCE
CENTRAFRICAINE DE DEVELOPPEMENT DU DIGITAL**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu** la Loi n°99.016 du 16 juillet 1999, modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance n°93.008 du 14 juin 1993, portant Statut Général de la Fonction Publique Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n°09.004 du 29 janvier 2009, portant Code du Travail de la République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n° 17.020 du 9 mai 2017, portant création de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP) ;
- Vu** la Loi n°18.002 du 17 janvier 2018, régissant les Communications Electroniques en République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n°19.001 du 4 janvier 2019, portant mise en conformité de la Loi 18.002 du 17 Janvier 2018, régissant les Communications Electroniques en République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n°19.007 du 24 juin 2019, portant cadre juridique de partenariat public-privé en République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n° 20.004 du 13 janvier 2020, portant organisation du Cadre Institutionnel, Juridique et Financier applicable aux Entreprises et Etablissements Publics ;
- Vu** la Loi n° 22.002 du 11 janvier 2022, régissant les transactions électroniques en République Centrafricaine ;
- Vu** la Loi n°23.008 du 15 juin 2023, portant création de l'Agence Centrafricaine de Développement du Digital (ACDD) ;

- Vu** le Décret n°23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n° 22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 22.041 du 9 février 2022, portant confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 22.210 du 12 avril 2022, portant organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie Numérique, des Postes et Télécommunications et fixant les attributions du Ministre ;

**SUR RAPPORT DU MINISTRE CHARGE DE L'ECONOMIE
NUMERIQUE, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

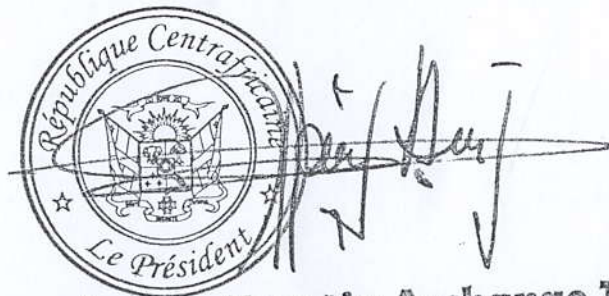
DECRETE

Article 1^{er} : Sont approuvés les Statuts de l'Agence Centrafricaine de Développement du Digital, en abrégé **ACDD**, annexés au présent Décret.

Art. 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 14 NOV 2023

Le Président de la République, Chef de l'Etat



Professeur Faustin Archange TOUADERA